NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
20	07/10/2002	447.939.070	16	BEF	02637.5049	A 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N F R A N C S

DENOMINATION : AUTONET

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée
Adresse : CHAUSSEE ROOSEVELT N° : 72 Bte :
Code postal : 4540 Commune : AMAY
Registre : RC Greffe de : Huy N° : 110040184

Numéro de TVA ou numéro national ! 447.939.070 !

DATE ! 05/09/1992 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 17/06/2002 !

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/2001 ! au ! 31/12/2001 !

Exercice précédent du ! 01/01/2000 ! au ! 31/12/2000 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- CHAMPAGNE MARIE
  GERANTE Gérant
  CHAUSSEE ROOSEVELT 72.
  4540 AMAY BELGIQUE

Nombre total de pages déposées : 16
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 11

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.

N° NAT.	447.939.070	02637.5050	A 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises ? . . . . . NON

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission
  (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes;
  D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1.071.123	1.824.814
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21	280.000	320.000
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	688.097	1.353.320
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	638.622	930.487
C. Mobilier et matériel roulant	24	49.475	292.819
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		130.014
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	103.026	151.494
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1.914.780	5.013.213
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	35.269	1.650.147
A. Stocks	30/36	35.269	1.650.147
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	1.674.040	1.917.204
A. Créances commerciales	40	1.213.986	949.968
B. Autres créances	41	460.054	967.236
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	117.528	1.233.624
X. Comptes de régularisation	490/1	87.943	212.238
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	2.985.903	6.838.027

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	1.019.126	1.611.483
I. Capital (ann. III)	10	750.000	750.000
A. Capital souscrit	100	750.000	750.000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	75.000	75.000
A. Réserve légale	130	75.000	75.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	194.126	786.483
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	1.966.777	5.226.544
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	116.788	572.584
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175	116.788	572.584
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	1.849.989	4.651.085
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	455.796	560.712
B. Dettes financières	43	297.944	
1. Etablissements de crédit	430/8	297.944	
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	876.903	3.200.914
1. Fournisseurs	440/4	876.903	3.200.914
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	193.557	756.749
1. Impôts	450/3	119.986	274.779
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	73.571	481.970
F. Autres dettes	47/48	25.789	132.710
X. Comptes de régularisation	492/3		2.875
T O T A L D U P A S S I F	10/49	2.985.903	6.838.027

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70	28.915.437	46.809.203
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	26.242.255	42.134.845
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	2.673.182	4.674.358
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(2.357.582)	(3.799.735)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(340.354)	(648.157)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(241.959)	(97.480)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		128.986
Perte d'exploitation (-)	64/70	(266.713)	( )
II. Produits financiers	75	6.646	6.631
Charges financières (-)	65	(84.514)	(115.857)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		19.760
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(344.581)	( )
III. Produits exceptionnels	76	3.066	3.897
Charges exceptionnelles (-)	66	(250.842)	(170.211)
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(592.357)	(146.554)
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		(821)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
Perte de l'exercice (-)	67/70	(592.357)	(147.375)
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(592.357)	(147.375)

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	194.126	786.483
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(592.357)	(147.375)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	786.483	933.858
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(194.126)	(786.483)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	400.000	8159	3.487.695	8355	151.494
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	38.755	8365	1.532
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	(1.846.983)	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	(50.000)
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	400.000	8199	1.679.467	8395	103.026
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	80.000	8269	2.134.375	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	40.000	8279	300.354	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	(1.443.359)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	120.000	8329	991.370	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139	280.000	8339	688.097	8565	103.026

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
PARTS SOCIALES		1.000	75

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir
TOTAL	891	455.796	116.788	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)	Codes	Exercice
Dettes ECHUES envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	3	6
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	3,3	4,4
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	5.761	7.143
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.278.074	2.690.597
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	365.269	426.504
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	57.329	17.363
d) Autres frais de personnel	623	(343.090)	665.271
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)		
. en capital	9125	
. en intérêts	9126	
B. Intérêts portés à l'actif	6503	
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653	
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656	

VIII.DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

	Codes	Exercice	
GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SÛRETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS :

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 064122262194

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 218

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs.	100	1,9	2,3	3,3(ETP)	4,4(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	3.523	2.238	5.761 (T)	7.143 (T)
Frais de personnel	102	1.066.525	1.291.057	2.357.582 (T)	3.799.735 (T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105		3	1,8
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		3	1,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120			
Femmes	121		3	1,8
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		1	0,8
Ouvriers	132		2	1
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205		4	3,3
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	5	4	7,5

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés — Nombre	2. Nombre de travailleurs concernés — Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier (*)				
1.1. Plan d'entreprise	400			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404			
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			
2.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	511			
2.9. Interruption complète de carrière	512			
2.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	513			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550			
. total pour l'exercice précédent	560	9	5,7	

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
. Hommes	580			
. Femmes	581			

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

N° NAT.	447.939.070	02637.5061	A 14.

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
2. Immobilisations incorporelles				
			-	-
			-	-
			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux				
			-	-
			-	-
			-	-
4. Installations, machines et outillage				
	L	NR	020,00 - 033,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
5. Matériel roulant				
	L	NR	020,00 - 033,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier				
	L	NR	020,00 - 033,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
7. Autres immobilisations corporelles				
			-	-
			-	-
			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements : FIFO

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises : FIFO

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à BEF.

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUTAIRE
DE LA SPRL "AUTONET"

L'an deux mil deux le 17 juin à 20 heures, s'est réunie ainsi qu'il suit l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la société.

Sont présents :

- Madame CHAMPAGNE Marie-France
- Monsieur FERON Michel
- Mademoiselle ANDERNACH Janis
- Mademoiselle ANDERNACH Mary

qui réunissent la totalité des parts représentatives du capital.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame CHAMPAGNE Marie-France qui désigne Mademoiselle ANDERNACK Mary comme secrétaire, Monsieur FERON Michel et Madame ANDERNACK Janis comme scrutateurs.

La présidente déclare :

qu'étant donné la présence des associés, il ne doit pas être justifié de l'envoi des convocations. La présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour ici rappelé :

ORDRE DU JOUR
1. Examen et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2000.
2. Affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la gérance.
4. Divers

La présidente donne lecture du procès-verbal de la gérance quant à l'activité de la société au cours de l'exercice de référence :

- la société a enregistré un chiffre d'affaires de 28.319.974 francs et des coûts pour un montant de 26.242.255 francs;
- les amortissements interviennent pour 340.354 francs; les rémunérations et charges sociales ont totalisé 2.357.582 francs; les autres charges d'exploitation, les charges financières et les charges exceptionnelles sont respectivement de 241.959 francs, 84.514 francs et 250.842 francs;
- les autres produits d'exploitation, financiers et exceptionnels s'élèvent 595.463 francs, 6.646 francs et 3.066 francs.
- l'ensemble de ces éléments dégage une perte de 592.357 francs.

Ces déclarations étant reconnues exactes et approuvées, l'Assemblée prend à l'unanimité et chaque fois par un vote séparé, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :
Après examen, le bilan et le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2001 sont approuvés tels que présentés.

DEUXIEME RESOLUTION :
L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de reporter le résultat de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION :
Décharge complète est donnée à la gérance quant à l'exercice de son mandat au cours de la période de référence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 45', après lecture du procès-verbal signé pour approbation.

CHAMPAGNE Marie-France FERON Michel ANDERNACK Janis ANDERNACK Mary

RAPPORT DE LA GERANCE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2002

Mesdemoiselles, Monsieur,

Conformément aux articles 283, 284, 285 et 553 du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2001.

Il résulte de l'exercice une perte de 592.357 francs.

Nous vous proposons de reporter cette perte.

Nous vous demandons de bien vouloir donner décharge de sa gestion à la gérance et d'approuver le bilan et le compte de résultats tels qu'ils vous sont présentés.

CHAMPAGNE Marie-France
Gérante